

## DELIBERATION N° 2026-06

**Annule et remplace les délibérations n°2025-37 et 2025-38**



### Lancement et passation d'un marché de travaux. Travaux de restauration de la continuité écologique sur les communes de Marcilly-sur- Eure et Sorel-Moussel

Extrait du Registre des Délibérations

### CONSEIL SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 14 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq février, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79  
 Nombre de membres en exercice : 79  
 Quorum à atteindre en temps normal :  $(79/2+1) : 40$   
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 13



**En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 03/02/2026, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion sont examinées sans vérification du quorum.**

Présents : 11

Mme DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M. CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M. FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	Ste GEMME-MORONVAL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	TREON
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M. ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M. LAMBLARDY Franck	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	FONTAINE SOUS JOUY

Absents excusés : 10

Mme DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M. MAILLARD Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme MEZARD Marie-Laure	Suppléante de M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. TROGNON Luc	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme MATRINGE Renée	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY

Également présents (sans voix délibérative) : 0

Mme Dominique DUVAL est nommée secrétaire de séance.

### **Exposé du Président :**

Le SBV4R avait repris le suivi d'une étude RCE lancée par le SIRE 1 en 2015 qui visait la restauration de la continuité écologique au droit de 4 complexes hydrauliques sur l'Eure. Fin 2021, pour des raisons administratives et afin de pouvoir continuer à prétendre à des subventions, il avait été nécessaire de lancer une nouvelle étude. L'étude concernait cette fois 3 sites de projets : l'ancienne usine disco-France (commune de Saussay), le moulin de Marcilly et le moulin de Garennes. Le marché d'étude/maitrise d'œuvre avait été attribué à PCM (délibération n°2022-08). Un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) assiste également le syndicat dans le cadre de cette mission, la société CAD'EN (délibération n°2021-35).

Les travaux sur les sites de Saussay et Garennes ont été réalisés en 2024/2025.

Les ouvrages du moulin de Marcilly sont vieillissants et constituent une charge pour le propriétaire. Il souhaite donc s'en séparer. Les travaux consisteront au démantèlement des ouvrages et en la réalisation des travaux de restauration hydromorphologiques associés.

Le projet a fait l'objet d'une validation en COPIL le 02 février 2024.

Les travaux se situent sur les communes de Marcilly-sur-Eure et Sorel-Moussel.

Suite à la fusion entre le SBV4R et le SIRE2, le SEBV a repris le suivi de l'étude.

Les principales caractéristiques de ce marché de travaux sont :

- **Type** : Marché public de travaux passé selon une procédure adaptée ;
- **Objet** : Travaux de restauration de l'Eure dans sa traversée de Marcilly-sur-Eure et Sorel-Moussel ;
- **Durée prévisionnelle** : 4 ans ;
- **Montant prévisionnel** : 580 000 € HT (696 000 € TTC)
- **Montage financier** : Ces prestations feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au taux prévisionnel de 80 %, et, le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de participer au financement de l'opération.

**Vu** les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2021-35 du SBV4R relative au lancement et la passation d'un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude RCE sur 3 sites de l'Eure ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

**Vu** les statuts du syndicat SEBV ;

**Considérant** le projet de travaux de restauration de la continuité écologique de l'Eure à Marcilly-sur-Eure validé en COPIL le 2 février 2024 ;

**Considérant** l'intérêt que représente ces travaux pour le fonctionnement écologique et hydraulique de la rivière Eure et pour le SEBV ;

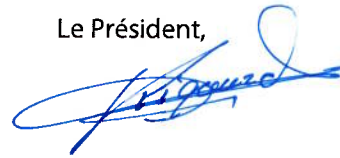


Cette délibération a pour objet d'autoriser le lancement et la passation d'un marché de travaux pour le projet précité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **D'autoriser le Président** à signer le marché de travaux avec le candidat retenu à l'issue de la consultation pour un montant maximal de 768 000 € TTC ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ce marché et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations des présents marchés y compris les avenants et les demandes de subventions relatives au marché auprès de l'AESN et de tout autre organisme susceptible de financer le projet ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le Président,

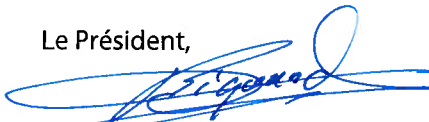


Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD

**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

